

Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

Licence N° :

NOM : _____ Nom de naissance _____
Prénom : _____ Sexe : ☐ F ☐ M Date de naissance : ____/____/____
Lieu de naissance : _____ Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Email (obligatoire) _____

Si mineur, Email du représentant légal _____

N° de téléphone (portable) : _____ N° de téléphone (fixe) : _____

Type de Licence choisie : ☐ Licence Athlé Compétition ☐ Licence Athlé Santé ☐ Licence Athlé Running
☐ Licence Athlé Découverte ☐ Licence Athlé Entreprise ☐ Licence Athlé Encadrement

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Pour les Licences Athlé Santé, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.
- Pour la prise d'une 1^{ère} licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le titulaire de l'autorité parental peut attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispenser, dans les conditions prévues par le Code du Sport, de présenter un certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :

- Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, _____ en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____ autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
- En ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____ autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,26 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
- aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme. au prix de : 0.7 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

☐ J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

☐ Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

☐ Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi Informatique et libertés (Loi du 6

☐ Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)



Aux futurs adhérents du club

Quelques informations pratiques :

>Notre site internet permet d'avoir un accès sécurisé à des données : plan entraînement. Merci de penser à le configurer ou sinon si vous n'y arrivez pas, faites le nous savoir pour qu'on vous le configure : leblancathle@yahoo.com Sinon, regardez dans votre boîte mël assez souvent (ou dans les indésirables ou spam) car nous envoyons des informations régulièrement.

>Nous communiquons pas mal par les réseaux sociaux : facebook, instagram, twitter (d'ailleurs si vous avez envie de nous aider pour gérer nous sommes preneur). Nous utilisons aussi beaucoup whatsapp, si vous souhaitez avoir les informations très rapidement je vous conseille de faire parti du groupe whatsapp du club. MERCI DE COCHER LA CASE SUIVANTE POUR ETRE INTEGRE DANS LE GROUPE ☐

>Les différents maillots que nous vous fournissons pour les compétitions sont des PRETS. Ainsi nous comptons sur vous pour nous les restituer si un jour vous ne faites plus parti du club. Dans le même cas si vous souhaitez changer de taille ou autre, pas de soucis nous vous en reprêterons un. Bien entendu, les ventes de sweats et de maillots que nous faisons parfois sont votre propriété:-)

>Notre salle de musculation en bas des tribunes est accessible uniquement aux adhérents du club. Il n'y a que très peu de clés de disponible pour y accéder et il est formellement interdit de prêter les clés à toute personne non adhérente au club. Par le passé des dégradations ont eu lieu car tout le monde avait des clés !! Nous verrons pour faire un planning pour les personnes intéressées par la salle.

>Nous avons des bâtons de marche nordique qui ne servent à rien faute de responsable attribué pour la pratique. C'est pourquoi, si vous ou quelqu'un de vos connaissances veut s'en occuper il n'y a pas de soucis pour prêter le matériel. De même, si vous souhaitez tester la pratique il n'y a pas de problème. Actuellement, cette section est en sommeil et elle n'attend que vous pour se réveiller.

>Enfin dernier point informatif concernant la licence. Nous allons vous détailler le prix d'une licence pour que vous sachiez pourquoi vous payez tel ou tel prix, ainsi sur chaque licence :

-la FFA prend 36€

-la ligue du centre prend 29€ sauf pour la licence athlé running où elle ne prend que 8€

-le comité de l'Indre prend 5€

Ainsi pour une licence à 94€ il y a déjà 70€ que le club doit reverser. Le club prend donc 24€ pour une licence compétition ou découverte. Pour une licence athlé running à 69€ le club reverse donc 49€ et perçoit donc 20€.

Certains vont dire que la fédération, la ligue ou le comité prennent beaucoup mais sachez juste que ces montants servent à payer, entre autre, les frais de déplacements des juges, des formateurs, reverser aux clubs des dotations comme nous avons perçus pour la section trail, etc..... Enfin, certes ça peut paraître cher, mais, surtout en ce moment, le club perçoit des fonds directement ou indirectement de la fédération ou du comité et c'est très appréciable (aide aux stages, gratuité pour les journées initiation, impression + goodies sur les actions nationales etc.....).